

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le VENDREDI 14 AVRIL à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Avril 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2023/25

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme LAMIABLE Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), M. EVRARD Dominique
(proc. Mme QUENON Sophie), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme
WESTENHOEFFER Véronique), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET : ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que lors de sa réunion en date du 12 Décembre 2022, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à déposer auprès de Monsieur le Préfet une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de requalification du bourg-centre.

Par courrier en date du 06 Avril 2023, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer a fait savoir qu'une somme de 201.800 € était allouée à la Commune. (16,56 % d'une base subventionnable de 1.218.840,50 €)

Le projet de plan de financement est le suivant :

| Dépenses | Montant H.T. | Ressources | Montant H.T. | Taux |
|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|
| Travaux | 1 218 840,50 € | - D.E.T.R. | 201 800 € | 16,56 % |
| | | - Conseil Départemental | 200 000 € | 16,40 % |
| | | - Conseil régional | 530 000 € | 43,49 % |
| | 1 218 840,50 € | Sous-total | 931 800 € | 76,45 % |
| Autres (honoraires) | | - Fonds propres | 287 040,50 € | |
| | | Sous-total | 287 040,50 € | 20,55 % |
| TOTAL base éligible | 1 218 840,50 € | Total de ressources | 1 218 840,50 € | 100 % |

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter cette subvention.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 18/04/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **19 AVR. 2023**
et publication ou notification
du **19 AVR. 2023**

Le Maire,
Joëlle DELRUE

